
Le Projet Culturel de Clermont-Ferrand

La Ville a choisi de faire de la culture une priorité au coeur de son projet de territoire.

Elle a engagé en 2015 un large processus de concertation publique : [les États généraux de la Culture](#). Les sept cents propositions émises ont nourri le Projet culturel, qui vise à traduire les grandes orientations de la politique culturelle de la Ville et à impulser une nouvelle dynamique pour les dix prochaines années. Ce document stratégique a été adopté par le conseil municipal du 23 juin 2016 pour la période 2016 / 2026. L'objectif est de construire une société ouverte, favoriser le pluralisme des expressions artistiques, ainsi que la liberté d'opinion et d'information. C'est pourquoi, il faut affirmer une ambition élevée et remettre la question culturelle et ses enjeux en termes de démocratie au centre de l'action publique.

La coopération au coeur de l'action publique

Le dialogue initié entre décideurs politiques, acteurs locaux et Clermontois est l'acte fondateur d'une nouvelle façon d'envisager les politiques culturelles. Cette gouvernance a pour volonté d'améliorer la prise en compte des enjeux culturels dans l'ensemble des politiques publiques mais aussi d'investir d'avantage les enjeux éducatifs, sociaux, économiques. La Ville de Clermont-Ferrand veille par ailleurs à assurer la meilleure coordination possible avec Clermont Auvergne Métropole dans l'élaboration et la conduite d'un projet culturel de territoire, du quartier au niveau métropolitain.

Donner du sens au vivre ensemble par les arts et la culture

La participation des personnes à la vie artistique et culturelle, et plus généralement à la vie de la cité, est essentielle au projet politique de Clermont-Ferrand. La Municipalité met en avant le fait de " faire ensemble " et de travailler collectivement au service d'un projet de société, en vue de transformer les modes de fabrication de la Ville.

Les engagements de la Ville :

- Accentuer la participation et la contribution des Clermontois à la vie culturelle
- Accompagner la transmission des mémoires
- Renforcer l'accessibilité à l'offre culturelle et la mobilité des personnes